



## Appartement loi pinel

Par **Mathilde78**, le **25/03/2023 à 12:13**

Bonjour,rnrnJ'ai une question concernant la location d'un appartement en loi pinel.rnrnJ'ai décidé de me déclarer seule sur le bail car avec mon copain nous dépassons le seuil si l'on se déclare tous les deux.rnrnL'agence vient de me demander le dossier de mon copain pour la raison suivante : en cas de contrôle des impôts c'est trop de lourds conséquences... rnrnA-t-elle vraiment besoin de son dossier ? sachant que nous ne sommes pas mariés ni pacsés.. du jour au lendemain il peut s'en aller.. rnrnJe vous remercie pour votre aide

Par **Visiteur**, le **26/03/2023 à 08:42**

Bonjour,rnrnVous vivez en couple actuellement et c'est ce qui compte au moment présent.rnrnVous semblez connaître la réponse, si vous écrivez:rnrn[quote]rnJ'ai décidé de me déclarer seule sur le bail car avec mon copain nous dépassons le seuil si l'on se déclare tous les deux.rnrn[/quote]

Par **Lag0**, le **26/03/2023 à 10:52**

Bonjour,rnrnLes revenus de votre copain ne peuvent pas être pris en compte s'il n'est pas signataire du bail. Il n'y a que dans le cas d'un couple marié que les revenus des 2 sont pris en compte même si un seul a signé le bail.